académie Besançon greta
FORMATION 70)))
FORMEZ-VOUS À DEMAIN

DEMAIN JE SERAI AGENT THERMAL

AGENT THERMAL

METIER VISE :

L'agent thermal prend en charge les curistes dans les unités de soins thermaux. Il/Elle délivre les soins thermaux, à l'exception des soins obligatoirement administrés par des professionnels de santé et assiste les curistes dans les soins thermaux qu'ils réalisent en autonomie

OBJECTIFS

Acquérir les compétences permettant :
D'assurer l'adéquation des locaux, matériels et équipements, avec les soins en observant les règles de sécurité.
De situer les fonctions de l'hydrothérapeute dans l'organisation et le mode de fonctionnement de l'établissement.
De s'approprier les nouvelles techniques thermales et les pratiques de différents établissements utilisant l'hydrothérapie.

PRE-REQUIS

Bonne aptitude à communiquer et à établir une relation d'aide
Avoir une bonne résistance physique pour travailler debout dans un environnement chaud et humide
Accepter les conditions du métier : horaires décalés, travail jours fériés et weekend, ...

RESULTATS ATTENDUS

Le titre de qualification Agent thermal a été mis en place par le CNETH (Conseil national des établissements thermaux) pour garantir la maîtrise des compétences professionnelles des personnes exerçant le métier.
Titre Agent thermal de (niveau V)

PUBLIC

Salariés, demandeurs d'emploi, individuels.

CONTENUS DE LA FORMATION

Module 1 : Réaliser les soins thermaux prescrits par le médecin dans le respect des protocoles de soin en vigueur dans l'établissement.
Module 2 : Transmettre les informations et organiser son travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle.
Module 3 : Etablir une communication adaptée aux différents types de curistes accueillis dans l'établissement thermal.
Module 4 : Accompagner les curistes lors des soins thermaux en utilisant des techniques préventives de manutention et les règles de sécurité.
Module 5 : Mettre en œuvre les techniques d'entretien des cabines et des équipements propres à l'établissement.
Module 6 : Anglais

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en alternance (stages en entreprise obligatoires) Cours théoriques et technologiques. Animation interactive alternant des apports de connaissance et des mises en situation professionnelle ainsi qu'un suivi individuel.

DUREE

430 heures en centre
175 heures en entreprise
Du 26 Novembre 2018 au 29 Avril 2019.

LIEUX

Lycée Lumière 33 rue Grammont
70300 LUXEUIL
Pratiques thermales aux thermes de Luxeuil.

CONTACT

Adélaïde COLLIN
Conseillère en Formation Continue
06 72 94 03 71
Adelaide.collin@ac-besancon.fr

Nathalie MORONI
Assistante de Formation
03 84 89 00 35
app.greta.formation.70@ac-besancon.fr

LA MEDECINE THERMALE
Conseil National des Établissements Thermaux